

Plan de formation 2008

pour le secteur automobile (CP 112 - 149.02)

Comment un plan de formation peut-il préparer l'avenir de votre entreprise?

Ce document vous propose d'en savoir plus sur le plan de formation. Au verso, vous trouverez également quelques conseils pour vous aider à le remplir.

Qu'est-ce qu'un plan de formation?

Un plan de formation sert à dresser la liste des besoins de vos collaborateurs en matière de formation pour l'année à venir.

Le plan de formation et la Convention Collective de Travail

La CCT oblige toute entreprise occupant **au moins 15 travailleurs** à introduire un plan de formation. Ce plan de formation donne droit à un **crédit-formation**.

Pour composer votre propre plan de formation, vous pouvez vous baser sur le plan fourni en annexe. Comme il se subdivise en catégories et sous-catégories, il est très facile à compléter.

Obligatoire à partir de 15 travailleurs, fortement conseillé pour tous les employeurs

Les employeurs qui occupent moins de 15 travailleurs ont également tout intérêt à établir un plan de formation. En effet, un bon compte-rendu des besoins en formation de votre personnel vous permettra d'obtenir un **meilleur retour sur investissement**, car vous envoyez ainsi vos collaborateurs au bon moment à la formation qui correspond parfaitement à leurs besoins identifiés. Un autre avantage d'une planification réfléchie est qu'il y a toujours suffisamment de personnel présent dans votre entreprise pour la faire tourner.

En investissant dans la formation, vous **investissez** en outre dans **l'avenir de votre entreprise** car la réussite durable d'une entreprise passe inévitablement par la formation permanente.

Un plan de formation, ça paie!

Un plan de formation donne droit à une prime de **5 euros** par heure de formation (soit 40 euros par jour). Il doit toutefois s'agir d'une formation reconnue par EDUCAM.

D'autres questions sur le plan de formation?

EDUCAM se fera un plaisir d'y répondre. N'hésitez pas à contacter votre account manager : composez le 02 778 63 30 ou écrivez à info@educam.be. Vous pouvez toujours vous adresser à votre account manager pour un conseil ou une aide gratuit(e).

Envoyez votre plan de formation au plus tard le VENDREDI 15 FEVRIER à l'adresse suivante :

EDUCAM
Avenue J. Bordet 164
1140 Bruxelles

Le plan doit être signé *par* l'employeur et les membres de l'éventuel conseil d'entreprise.

PLAN DE FORMATION 2008

En vue de l'obtention du soutien sectoriel, chaque formation doit faire l'objet d'une demande séparée adressée à EDUCAM.
 Ceci est une image du besoin de formation au sein de votre entreprise.
 Appelez-vous : que le plan de formation doit être déposé chez EDUCAM **pour le 15 février 2008**
 et qu'EDUCAM peut vous aider à rédiger votre plan et à le mettre en œuvre. **Appelez le (02)778 63 30.**

Données d'identification

NOM DE LA SOCIÉTÉ	PERSONNE DE CONTACT	NOMBRE DE SALARIÉS	
RUE + NUMÉRO	FONCTION	NOMBRE D'OUVRIERS	
CODE POSTAL	TÉL.	N° DE COMMISSION PARITAIRE	
LOCALITÉ	FAX	N° ONSS	
	E-MAIL	N° DE TVA	

Type de formation	Intitulé de la formation	Nombre de jours	Nombre d'ouvriers	Opérateur de formation	Période programmée
-------------------	--------------------------	-----------------	-------------------	------------------------	--------------------

FORMATIONS TECHNIQUES

Formations techniques autos et motos

Moteur - propulsion - suspension					
Électricité - électronique - diagnostic					
Climatisation					
Carosserie - tôlerie					
Carosserie - peinture					

Formations techniques poids lourds

Moteur - propulsion - suspension					
Pneumatique					
Électricité - électronique - diagnostic					
Climatisation					
Carosserie - tôlerie					
Carosserie - peinture					

Formations techniques engins divers et commerce du métal

Engins de génie civil					
Engins agricoles et horticoles					
Travail du métal					
Engins de transport interne					
Sanitaire					

FORMATIONS NON TECHNIQUES

Sécurité					
Logistique					
Gestion des ressources humaines					
Langues					
Informatique					

AUTRES FORMATIONS

CONSEILS EN FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DE CARRIÈRE

Plan de formation qualitatif					
Accompagnement de carrière standard					
Accompagnement de carrière sur mesure					
Externalisation (outsourcing) d'instructeurs					
Signature du responsable	Date			Cachet de l'entreprise	

Un bon plan de formation en quatre étapes

1^{re} étape : Examinez vos besoins formatifs

Avant de commencer à dresser la carte des formations nécessaires, il vous faut examiner vos besoins avec attention. Quelques **questions** peuvent vous y aider.

Qu'est-ce qui a changé ou qu'est-ce qui va changer dans mon entreprise, qui nécessite une formation ?

Quelques exemples : votre entreprise élargit son champ d'action, vous embauchez du nouveau personnel, vos procédures changent.

De quelle formation chaque travailleur individuel a-t-il besoin ?

Pensez aux points à travailler en matière de connaissances et de compétences. Demandez-vous également ce dont un travailleur a besoin pour rester à niveau. Si les compétences techniques sont les plus évidentes, d'autres capacités et qualités sont également indispensables pour bien fonctionner dans l'entreprise : orientation clientèle, communication avec les collègues, coaching et direction des membres de l'équipe...

Ai-je réalisé toutes les formations du plan de l'année dernière ?

Peut-être devez-vous reprogrammer certaines formations ?

2^e étape : Traduisez les besoins formatifs en formations concrètes

Pour ce faire, vous pouvez utiliser le **catalogue d'EDUCAM**. Si vous n'avez pas encore reçu votre exemplaire gratuit, commandez-le ou consultez-le en ligne sur www.educam.be.

Le catalogue propose un aperçu de l'**offre standard** d'EDUCAM. Il se compose de trois catégories : formations techniques, formations non techniques et conseils de formation et de gestion de carrière.

Vous ne trouvez pas la formation que vous cherchez dans le catalogue, ou vous ne savez pas exactement quel type de formation peut répondre à un besoin spécifique ? N'hésitez pas à contacter EDUCAM pour un conseil gratuit. Il est toujours possible de composer une **formation sur mesure**.

3^e étape : Complétez le plan de formation

Les sections du catalogue des formations et du plan de formation correspondent parfaitement, ce qui vous facilite grandement la tâche et vous permet de visualiser clairement les choses.

4^e étape : Parcourez le plan de formation et évaluez-le

Examinez votre plan d'un œil critique et demandez-vous s'il correspond à vos besoins réels.

Consultez vos collaborateurs pour connaître leurs éventuelles demandes complémentaires.

Si nécessaire, ajustez votre plan en fonction de cette évaluation et transmettez-le à EDUCAM.

D'AUTRES QUESTIONS?

EDUCAM se fera un plaisir d'y répondre!

EDUCAM
Avenue J. Bordet 164
1140 BRUXELLES
Tél. 02 778 63 30
Fax 02 779 11 32